



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/500
30 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 27 JUIN 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la partie iranienne a continué de violer le cessez-le-feu et l'Accord de Téhéran relatif au no man's land durant la période allant du 27 février au 15 juin 1997. On trouvera dans l'annexe ci-jointe le détail de ces violations.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

Annexe

<u>No</u>	<u>Date</u>	<u>Faits</u>
1.	27 février 1997	Des éléments armés ont arrêté deux citoyens iraqiens, Yasser Muften Dalil et Ali Zaman Sayyed, qui pêchaient dans la région de Killal Badra. Ceux-ci ont été relâchés le lendemain après avoir été interrogés par les autorités iraniennes.
2.	1er mars 1997	Un groupe d'Iraniens a enlevé deux citoyens iraqiens, Ismaïl Ali Yassin Al-Nadawi et Muhsen Ali Yassin Al-Nadawi, qui gardaient leurs troupeaux à proximité du puits de pétrole No 31 situé à moins de 500 mètres de la frontière iranienne.
3.	7 mars 1997	Une patrouille iranienne a arrêté cinq citoyens iraqiens (Hamed Aydan Faz Al-Assadi, Munim Saadoun Safi, Qassem Ramadan Safi Al-Assadi, Muhammed Saadoun Safi et Riyad Saïd) alors qu'ils recherchaient un de leurs proches, un pêcheur dénommé Muzher Saadoun Safi, qui avait sombré dans les eaux du Golfe. Les cinq hommes ont été conduits en territoire iranien.
4.	7 avril 1997	À 17 heures, une position iranienne constituée de deux bateaux à bord desquels se trouvaient des militaires munis d'armes légères (fusils) a tiré sur un bateau de pêche iraqien à bord duquel se trouvaient trois civils. Ceux-ci ont été conduits vers la côte iranienne, à Abadan, après que le moteur de leur bateau soit tombé en panne en face de la région d'Al-Sayba, au point de coordonnées géographiques 351576 sur la carte d'Al-Sayba (échelle : 1/100 000). Le bateau iraqien et son équipage ont été relâchés le même jour, à 18 heures.
5.	22 avril 1997	À 22 heures, un bateau iranien en fibre de verre de couleur rouge, à bord duquel se trouvaient trois civils munis de fusils d'assaut Kalachnikov, a arraisonné un bateau de pêche iraqien au point de coordonnées géographiques 518310 sur la carte d'Al-Sayba (échelle : 1/100 000) et l'a conduit vers le poste militaire iranien situé au point de coordonnées géographiques 528310. Les noms des trois pêcheurs iraqiens qui se trouvaient à bord de ce bateau sont : Walid Khadir Mansour, Shahid Kazem Bakhari et Raïd Moussa Khayat.
6.	7 mai 1997	À 16 heures, une vedette de patrouille iranienne en fibre de verre équipé d'un moteur Yamaha de 48 chevaux et ayant à son bord deux civils, a photographié les plates-formes pétrolières de Fao au point de

coordonnées géographiques 3572150 sur la carte de Fao (échelle : 1/100 000).

7. 19 mai 1997 À 21 heures, la partie iranienne a tiré par intermittence des rafales de coups de feu en direction de la rive occidentale du Chatt al-Arab, dans la région de Fao. Ces tirs se sont poursuivis jusqu'au lendemain 20 mai 1997 à 0 h 30.
8. 23 mai 1997 À 10 heures, une patrouille iranienne circulant dans le Chatt al-Arab a appréhendé deux citoyens iraqiens, Najm Abdallah Ghaleb et Jassem Abd Ali, qui pêchaient au large de la région de Bihar (province de Fao), au point de coordonnées géographiques 513401 sur la carte d'Al-Sayba (échelle : 1/100 000).
9. 23 mai 1997 À 11 h 50, la partie iranienne a posé des mines sur une bande d'environ 36 mètres sur 2 mètres, devant le remblai iranien faisant face au remblai iraquien, au point de coordonnées géographiques 9188 sur la carte de Bubyar (échelle : 1/100 000).
10. 25 mai 1997 À 15 heures, deux petits bateaux iraniens en fibre de verre, l'un blanc et l'autre gris, chacun ayant à son bord trois civils et étant équipé de matériel radio, ont procédé durant 15 minutes à une manoeuvre à 500 mètres environ de Mina al-Bakr, avant de s'éloigner en direction de la côte iranienne.
11. 25 mai 1997 À 18 h 50, deux vedettes de patrouille iraniennes en fibre de verre, de couleur grise, chacune équipée de mitrailleuses à l'avant et ayant quatre personnes à son bord, ont tiré en direction d'un garde-côtes à proximité de Mina al-Bakr.
12. 25 mai 1997 À 5 heures, une vedette de patrouille iranienne en fibre de verre, de couleur bleue, équipée de deux moteurs Yamaha et ayant à son bord trois militaires armés de fusils d'assaut Kalachnikov, a enlevé deux pêcheurs, Abd al-Amir Abd al-Nabi et Majed Khalil Ibrahim, ainsi que leur bateau, dans le Chatt al-Arab, au point de coordonnées géographiques 66213. Emmenés vers la côte iranienne, les deux pêcheurs iraqiens ont été relâchés par la partie iranienne, avec leur bateau, le 29 mai 1997, à 16 heures.
13. 29 mai 1997 À 22 heures, une vedette de patrouille iranienne circulant dans le Chatt al-Arab a arrêté deux pêcheurs iraqiens, Abd Al-Hussein Jaafar Ali Khalf et Majid Saleh Muhammed Sharif, alors qu'ils pêchaient au nord de Fao, à proximité de Jisr al-Rakaiz, au point de coordonnées géographiques 6017 sur la carte de Mina

al-Bakr (échelle : 1/100 000). Les deux pêcheurs ont été emmenés avec leur bateau en territoire iranien, puis relâchés par la partie iranienne le 9 juin 1997 à 19 heures.

14. 11 juin 1997 À 9 h 10, un hélicoptère de couleur kaki a été aperçu venant de l'intérieur du territoire iranien et se dirigeant vers le cimetière iranien de Kut Sawadi, au point de coordonnées géographiques 9080. L'appareil, qui volait à une altitude de 800 mètres, s'est ensuite dirigé vers le poste de garde iranien de Chalamija, puis vers Kharnoubiya, avant de retourner vers la ville de Muhamira, à 1 000 mètres à l'intérieur des frontières iraniennes.
15. 11 juin 1997 À 12 heures, un autre hélicoptère de couleur kaki a été aperçu, venant de l'intérieur du territoire iranien et se dirigeant vers le cimetière susmentionné, le long du remblai iranien. L'appareil, qui volait à une altitude de 400 mètres, s'est ensuite dirigé vers le poste de garde de Zeyd, à 500 mètres de la frontière, avant de retourner vers l'intérieur du territoire iranien.
16. 15 juin 1997 À 9 heures, un avion blanc et rouge arborant le drapeau iranien et venant de l'intérieur du territoire iranien a pénétré à 3 kilomètres à l'intérieur des frontières iraqiennes. L'appareil, qui volait à une altitude de 1 000 mètres et qui venait du poste de garde de Chalamija, au point de coordonnées géographiques 900772, a ensuite fait demi-tour puis est revenu encore une fois, pénétrant aussi profondément que la première à l'intérieur des frontières iraqiennes (l'appareil a ainsi fait demi-tour à deux reprises au-dessus du secteur iraquien), avant de regagner l'intérieur du territoire iranien.
